



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHU à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018\_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 24 septembre 2018**

**Délibération N°2018/202**

**Autorisation d'un partenariat avec l'association « Etudes et Chantiers »**

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La Ville d'Ajaccio souhaite établir un partenariat avec l'association Etudes et Chantiers afin de favoriser l'insertion de jeunes pour des projets collectifs d'environnement et d'aménagement en espace naturel.

L'association « Etudes et Chantiers » qui porte le projet, est une association loi 1901 d'éducation populaire. Son champ d'action couvre l'étude, l'animation et la mise en œuvre de chantiers en lien avec des projets collectifs de protection, d'aménagement et de gestion des espaces naturels, de restauration et de valorisation du patrimoine bâti et naturel.

Cette association met en place des chantiers internationaux de 6 jeunes locaux et de 6 internationaux.

C'est une aventure collective qui permet à des jeunes de vivre ensemble pendant trois semaines et de pouvoir effectuer des travaux utiles comme du débroussaillage et de la petite restauration de patrimoine.

A cet effet, la Ville a été contactée pour participer à une action de remise en valeur d'un site patrimonial. Le pôle « site identitaire et remarquable » de la Direction de l'environnement et de l'Aménagement paysagers a proposé de valider cette initiative pour des travaux d'aménagement paysagers utiles au site des Milelli. Tels que la reprise de certains murets près de la fontaine.

La ville d'Ajaccio souhaiterait accompagner l'association Etudes et Chantiers dans la réalisation de ce projet par la mise à disposition d'un site d'application, d'un véhicule et d'un hébergement pour la durée du séjour.

Les frais engagés seraient les suivants : 3600.00 euros

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser les services à passer une convention de partenariat avec Etudes et Chantiers et à financer le projet.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Mme Nathalie Ruggeri-Zanettacci, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

Considérant, l'intérêt général, environnemental que revêt ce projet,

**AUTORISE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés**

Les services à passer une convention de partenariat avec Etudes et Chantiers et à financer le projet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

